

Compte-rendu du Bureau du lundi 30 août 2021

Présents : Mathilde CYROT-LALUBIN, Sylvie FAUDOT, Gisèle GHELMA, Fabrice GRIMAUT, Bernard JOLY, Eddy LACROIX, Stéphane LAMBERGER, Denis LEGRAND, Corinne LINDA, Marie-Odile MAINGUET, Jean-Louis MAITRE, Dominique MEAN, Joël PAGET, Quentin PAROISSE, Marie-Paule PONTHEUX, Jérôme TOURNIER

Excusés : David GUYOT, Arnaud RICHARD, Michel TROSSAT, Christian VUILLAUME

Absent : Yves MOUREY

Lieu : Salle des fêtes de Commenailles – Place Du Général Michelin 39140 Commenailles

Approbation du procès-verbal du bureau communautaire du 5 juillet 2021

Les membres du bureau communautaire approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2021

Présentation de l'étude sur le plan de paysage

Administration générale

1. Acquisition d'un logiciel de gestion des ressources humaines et maintenance

En août 2019, la CCBHS a sollicité le SIDEC pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour poser un diagnostic clair sur l'utilisation actuelle de ses logiciels en finances et ressources humaines, leur adéquation avec les besoins qui sont dorénavant les siens (nouvelles compétences, augmentation du nombre d'agents). De ce diagnostic pouvait être déduit soit un programme d'action de formations et de procédures permettant d'utiliser au mieux ces produits déjà installés, soit la nécessité d'un changement de logiciel. Dans ce dernier cas, la CCBHS demandait au SIDEC d'inclure dans sa mission l'élaboration d'un cahier des charges permettant le lancement d'une consultation auprès des éditeurs de logiciels.

Le diagnostic posé par le SIDEC, en étroite concertation avec la CCBHS, a été le suivant :

- Pour le service finances : élaboration d'un programme d'action de formations et de procédures permettant d'utiliser au mieux le produit déjà installé.
- Pour les RH, changement de logiciel ; le logiciel Carrus/eksaé devenant obsolète.

Fin 2020, le service RH a fait le point avec le SIDEC sur ses besoins et ses attentes. A partir de ces derniers éléments, début d'année 2021, et toujours en collaboration avec le service RH, le SIDEC a rédigé un cahier des charges pour une consultation pour :

- L'acquisition d'une solution de gestion des Ressources Humaines uniquement pour la gestion du personnel interne à la communauté de communes Bresse au Seille et au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Bresse Haute Seille ;
- Les prestations de service telles que la fourniture, l'installation, les prestations liées à la mise en service dont celles de la formation des utilisateurs, ainsi que les prestations associées de reprise des données, de maintenance ;
- Des prestations supplémentaires éventuelles :
 - N° 1 : Le recrutement
 - N° 2 : Le suivi médical
 - N° 3 : Les médailles
 - N° 4 : L'interface CNFPT
 - N° 5 : L'intégration de catalogue de formation
 - N° 6 : L'hébergement de la solution par le titulaire ;

tout en mettant en parallèle le logiciel Horoquartz (gestion du temps) et Berger Levrault (logiciel finances).

La consultation, procédure adaptée ; estimation 47 500€ ttc (BP2021), a été mise en ligne le 10 mai 2021. La date de remise des candidatures et des offres était pour le 15 juin 2021.

Les critères de jugement des offres sont les suivants

1. Valeur technique (pondération : 40%)

- Couverture fonctionnelle (40 pts)
- Ergonomie (15 pts)
- Pilotage RH (20 pts)
- Dématérialisation (20 pts)
- Interfaces autres que e.gf évolution de Berger Levrault (5 pts)

2. Prix (pondération : 40 %)

- Prix de la prestation (75 pts)
- Coût global d'utilisation (25 pts)

3. Interface e.gf évolution de Berger Levrault (pondération : 10%)

4. Prestations associées (pondération : 10%)

- Reprise des données (40 pts)
- Plan de déploiement et d'accompagnement (40 pts)
- Formation (10 pts)
- Modalités d'assistance et de maintenance (10 pt)

Les délais de mise en œuvre du logiciel sont les suivants :

- Réunion de démarrage au plus tard 15 jours à compter de l'ordre de service de démarrage ;
- Installation du logiciel, paramétrages et reprise des données : 2 mois à compter de la réunion de démarrage ;

- Démarrage de la phase de test et mise en production : assistance et formation du personnel du service RH de la Communauté de Communes + paie en double sur 2 mois avant la paie réelle : dès la reprise des données durant 3 mois ;
- Maintenance : 4 années à compter de la décision d'admission du logiciel.

4 éditeurs de logiciel ont présenté une offre électronique :

| Nom | CP | Localité/Ville |
|-----------------------------|-------|---------------------|
| JVS-Mairiste SAS | 51013 | CHALON EN CHAMPAGNE |
| EKSAE | 92500 | RUEIL MALMAISON |
| Berger Levrault | 31670 | LABEGE |
| SASU Solutions RH - Fortify | 69009 | LYON |

Le service RH, la vice-présidente en charge des affaires financières, le DGS et la DAG ont analysé les offres, le 12 juillet 2021, avec le SIDEC.

Des séances de démonstration de logiciel se sont déroulées les 19 et 22 juillet 2021 pour les 4 éditeurs, soit une demi-journée par candidat en présence du service RH, de la vice-présidente en charge des affaires financières, de la DAG et du SIDEC.

La CAM va étudier le rapport d'analyse des offres lors de sa séance, le jeudi 26 août 2021.

Il est prévu que le logiciel soit opérationnel début d'année 2022.

Des formations seront dispensées aux agents sur une période de 8 mois.

Dans ce même marché, il est prévu une maintenance sur 4 ans.

Il vous a été demandé de délibérer sur le choix de l'éditeur pour l'acquisition d'un logiciel de gestion des ressources humaines et maintenance.

Délibération n° 2021-31

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

DECIDE d'attribuer le marché « acquisition d'un logiciel de gestion des RH et maintenance » à l'éditeur JVS Mairistem (51 013 Chalon sur Champagne) pour un montant de 54 055.32€TTC (45 046.10€ HT) avec les 4 années de maintenance, l'hébergement CLOUD et les options logiciels.

PREND NOTE que le logiciel sera opérationnel début d'année 2022.

PREND NOTE que des formations seront dispensées aux agents sur une période de 8 mois.

PREND NOTE que ce marché prévoit une maintenance sur 4 ans.

AUTORISE le Président à signer le marché et tout document afférent à ce dossier

2. Fonds régional des territoires : attribution des subventions aux entreprises

Par délibération n° 2020-082 en date du 3 septembre 2020, le conseil communautaire a adopté le Pacte Régional des territoires.

Par délibération n° 2021-019 en date du 4 mars 2021, le conseil communautaire a validé le règlement d'application locale (RAL) précisant les applications des deux règlements d'interventions et a délégué au bureau les attributions des aides aux entreprises.

Suite à la crise liée au Covid-19, l'économie de proximité doit être accompagnée au plus près du territoire. Afin de permettre la reprise de l'activité, il est proposé de soutenir la pérennité et la transition des entreprises de l'économie de proximité en soutenant les dépenses d'investissement des entreprises.

La CCBHS accorde aux entreprises de son territoire, sous les conditions définies par le règlement précédemment adopté, une aide à l'investissement qui prend la forme d'une subvention.

Les premières demandes transmises ont été instruites par les techniciens de la CCI, de la CMA, et de la CCBHS. Cette aide financière a été attribué par le bureau :

- Par délibération n° 2021-12 en date du 15 mars 2021, à 4 entreprises
- Par délibération n° 2021-14 en date du 12 avril 2021, à 12 entreprises
- Par délibération n° 2021-17 en date du 10 mai 2021 1 entreprise
- Par délibération n° 2021-24 en date du 7 juin 2021, à 3 entreprises
- Par délibération n°2021-27 en date du 5 juillet 2021, à 1 entreprise

Enveloppe CCBHS = 19 985 € / Région = 75 940 € (en investissement) (TOTAL CCBHS + Région = 94 925 €)

Nombre de demande reçues à ce jour = 26

Montant déjà attribué avant ce bureau du 30 août 2021 = 70 118.27 €

Nombre de dossiers complets, présentés à ce Bureau = 1

Montant proposé en attribution = 5 000 €

Montant total restant disponible (dans le cas où dossier présenté lors du Bureau du 30-08-21 se voit attribuer l'aide proposée) = 19 806.73 €

| NOM SOCIETE | COMMUNE / ACTIVITE | PROJET (invest) | MONTANT ELIGIBLE HT | MONTANT AIDE PROPOSE | OBSERVATIONS |
|--|------------------------|--------------------------------------|---------------------|----------------------|---|
| TERRASSEMENT TP – Laurent PAYSANT | Entreprise TP / MANTRY | Achat d'une pelleuse de marque Case. | 73 000 € | 5 000 € | <p>Les chiffres analysés par la Chambre des Métiers sont convenables et n'indiquent pas de difficulté majeure.</p> <p>Le montant de l'outil est chiffré à 133 000 € HT, mais reprise de l'actuelle pelleuse à hauteur de 60 000 € HT.</p> <p>L'achat se fait en crédit-bail.</p> <p>La commande a été signée en février 2021 / le matériel n'est pas arrivé et son paiement n'a pas débuté → prise en compte à l'appréciation des membres du Bureau.</p> |

Suite à la délégation donnée au bureau, il vous a été demandé de délibérer sur l'attribution de subvention à l'entreprise du dossier présenté et complet (sous réserve du travail d'instruction fait par les chambres consulaires).

Délibération n°2021-32

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** l'attribution des aides individuelles ;

| NOM SOCIETE | COMMUNE / ACTIVITE | PROJET (invest) | MONTANT ELIGIBLE HT | MONTANT AIDE PROPOSE |
|---------------------|------------------------|--------------------------------------|---------------------|----------------------|
| L.PAYSANT TP | Entreprise TP / MANTRY | Achat d'une pelleuse de marque Case. | 73 000 € | 5 000,00 € |

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les dépenses correspondantes, soit 5 000€ ;
- **PREND NOTE** que le montant déjà attribué est de 70 118.27 € sur une enveloppe de 94 925 € (18 985 € pour la CCBHS et 75 940 € pour la Région BFC) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents afférant à ce dossier.

Informations diverses

Le Président,

Jean-Louis MAITRE